



## Compte-rendu de la réunion téléphonique avec la DCSSA du 4 Mai 2020

La DCSSA nous informe de la mise en œuvre de l'ordonnance du 15 Avril 2020 sur l'imposition de jours RTT ou congés annuels au sein du SSA. Les personnels civils des HIA ne sont pas inclus dans la note de la DRH-MD pour cette mise en œuvre contrairement aux autres établissements du SSA. La DCSSA nous propose deux options :

- Soit appliquer la note de la DRH-MD, les HIA ne sont pas concernés
- Soit harmoniser cette sanction en impliquant les HIA dans cette funeste escroquerie.

Pour la CGT, il est inadmissible de traiter le personnel investi dans cette crise sanitaire par une mesure indigne d'un pays qui se dit reconnaissant des personnels soignants. La gestion de cette crise historique doit inclure une reconnaissance historique !

Les Plans de Continuité d'Activité (ASA, garde d'enfants...) seront reconduits tant que la DR-HMD n'aura pas publié une note contraire.

La demande de prime pour les agents du SSA a été envoyée par le ministère, le texte de transposition avec la Fonction Publique Hospitalière a été signé. La DCSSA ne connaît toujours pas les modalités, ni la somme qui sera versée, la demande est de 1500 euros.

Des personnels ACSHQ, Brancardiers et Techniciens Paramédicaux se sont vu refuser le remboursement du péage sous le prétexte qu'ils ne sont pas soignants ! La DCSSA indique que les sociétés d'autoroute ont appliqué à la lettre les directives données par les Ministères.

Des sociétés qui brassent des millions d'euros de chiffre d'affaire se permettent de choisir qui est soignant ou non, une expression à la Ministre serait de bon aloi.

Délégation CGT : Mr ROSSI Gérard de l'HIA Ste ANNE et Mr LECAPITAINE Pascal de l'HIA DESGENETTES